

- COMMUNE DE CONCOULES -

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du conseil municipal du 24 juin 2010 à 18 heures

Date de la convocation : 14 juin 2010

Etaient présents tous les membres en exercice sauf :

Absent : M. Laurent DAUDE, Mme Evelyne CHARLES

Excusé : M. Christian CHARLES (procuration à M. René PRADEN)

Mme Mady VIDAL est nommée secrétaire.

Lecture et adoption à l'unanimité du compte rendu précédent.

Renouvellement du bail du commerce situé dans la bâtiment du Mont Lozère

Le bail du commerce est renouvelé pour une période de 9 ans jusqu'au 31 mai 2019 avec Mr VIALLET Thierry aux mêmes conditions que les années précédentes soit une exonération du loyer de 50% avec révision annuelle sur la base du coût de la construction.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Piscine - Bilan 2009 - Nomination MNS, régisseurs - Projet scolaire - Tarifs - Règlement intérieur

Jean-Marie MALAVAL, 1^{er} adjoint, présente un bilan 2009 de - 8673 €. Bilan moins déficitaire que les années précédentes dû en partie à la forte fréquentation (plus de 8000 entrées).

Il informe le conseil municipal que :

- Les Maîtres nageurs nommés sont William Gioanni et Christian Mazon.
- Les régisseurs nommés sont Marie-Hélène François, Coline Saint-Pastou et Elodie Souchon.
- Le projet scolaire de juin est reporté l'année prochaine suite à la difficulté de trouver un maître nageur et du manque de participation des écoles.

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2009 pour les tarifs tickets et les boissons glaces et confiseries. Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10.

Le conseil municipal décide d'apporter les changements préconisés en 2009 dans le règlement de la piscine notamment sur l'hygiène : les caleçons, bermudas et shorts sont interdits et les cheveux longs et mi-longs doivent être attachés.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10.

Extension du réseau d'eau vers le chemin des captages

Suite aux devis demandés aux entreprises Jouvert (4 911€ HT), Llorens (5 184€ HT) et Deleuze JL (4 88€ HT), pour les travaux des tranchées pour enfouissement des réseaux chemin des Captages en vue de la viabilisation du terrain de Mr Nicolas Lucien et du 5^{ème} lot du lotissement de la Gourgue, la commission réunie ce jour à 16h00 propose au conseil municipal l'entreprise de Deleuze JL. Le Conseil municipal est d'accord.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Le maire informe le conseil municipal que les réseaux sont installés par les agents communaux.

Le maire indique également qu'afin de tourner à gauche en descendant le chemin l'aménagement de l'intersection avec la RD 315 du village est nécessaire.

Sur proposition du maire, le conseil municipal est d'accord pour prendre la même entreprise Deleuze JL : coût 1400 € HT.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Réfection de la voirie chemin des Prés suite travaux salle des fêtes

Suite aux travaux de la salle polyvalente, la réfection de la voirie chemin des Prés est nécessaire. L'entreprise Giraud d'Alès intervient pour la somme de 4 473,54 € HT (licouche).

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Désaffectation et aliénation du chemin rural situé au lieu dit Le Martinet à Pont de Brésis après enquête

Le maire informe que le rapport du commissaire enquêteur donnant un avis favorable à la désaffectation du chemin a été à la disposition du public pendant 2 mois. Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Le Maire propose :

- de désaffecter le chemin rural situé au lieu dit Le Martinet à Pont de Brésis d'une contenance de 265 m2 en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1€ le mètre carré ;
- de facturer les frais de procédures plan de bornage et frais d'insertion dans les journaux au futur acquéreur ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
Le conseil municipal est d'accord. Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Modification du tracé du chemin communal n°109 à Moilles au Périès – Parcelle B153

Suite à la délibération du 8 février 2010 autorisant la modification du tracé et le déclassement du chemin communal n°109, le conseil municipal décide que le délaissé d'une contenance de 2 a 55 ca (bornage géomètre), n'est plus affecté à l'usage du public et est cédé à Mr CHARLES Thierry au prix de 1 € le m²
Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Renouvellement convention du Chalet Perce Neige appartenant à Mme Gendrier Marcelle

Le maire informe que les enfants de Mme Gendrier Marcelle décédée dernièrement et propriétaire du chalet démontable situé au lieu dit Perce neige, demandent au conseil municipal le renouvellement de la convention d'occupation du terrain. Le conseil municipal est d'accord et autorise le maire à signer la convention avec Mme Betton Gendrier Martine et Mr Gendrier Patrice avec loyer 2010.
Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

PEL candidature du représentant de la commune

Mr Chabert Guy se porte candidat comme représentant de la commune au comité de pilotage dans le cadre du Plan Educatif Local.
Le conseil municipal est d'accord. Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 10

Mise en discrétion des réseaux EDF et France Télécom Salle Polyvalente

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en discrétion et de l'installation de l'éclairage public n'étant pas terminés (changement des lampes non conformes à la commande) les factures à payer sont en attente.

Eclairage public chemin des Prés

Le maire informe le conseil municipal qu'un lampadaire doit être rajouté et une lampe déplacée afin d'éviter de trop grandes zones d'ombre sur le chemin. Coût prévisible : 1638 €

Travaux du local municipal au Pré de la Fête

Les travaux confiés à l'entreprise Romieu devraient être terminés avant le 2 juillet afin que le local soit opérationnel avant la fête du 14 juillet.

Voirie chemin des Captages

Les travaux de réfection prévus lors du conseil municipal du 7/12/09 doivent commencer jeudi 1^{er} juillet (Bicouche et ciment).

Réfection de la passerelle au dessus de la rivière La Conne

La passerelle enjambant la Conne, emportée lors des gros orages d'octobre 2008 a été refaite en bois par l'association FAIRE.

ADSL connexion internet

L'installation des antennes à la Banlève et au Pijalar par l'entreprise Meshnet est terminée mais les essais à l'heure actuelle ne sont toujours pas réalisés en raison de la non électrification par EDF du relais situé aux Bouzèdes.

Téléphonie mobile

Afin de couvrir les zones blanches persistant toujours sur notre territoire, le Conseil Général du Gard décide d'installer un relais de téléphonie début 2011 sur le territoire de la commune.

Colonie Notre Dame d'Espérance

Un repas d'anniversaire est organisé le 18 juillet 2010 pour les 100 ans d'existence de l'établissement de la colonie. L'inscription est obligatoire. La municipalité offre l'apéritif.

Repas des Aînés

La date retenue est le 18 septembre 2010. Le repas sera servi par les nouveaux gérants de l'Auberge Beauséjour à la salle polyvalente.

Le Maire, M. René PRADEN.